



Schéma pluriannuel d'accessibilité du PréhistoSite de Brassempouy [2025]–[2028]

Table des matières

SERVICE DE LA CCCVL PREHISTOSITE DE BRASSEPOUY - SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE [2025]–[2028]	1
INTRODUCTION	3
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
Cadre législatif et réglementaire	3
Qu'est-ce que le RGAA ?	4
Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique	4
VOLET ORGANISATIONNEL DU SCHEMA PLURIANNUEL	5
Produire un état des lieux	5
Produire des plans d'actions annuels	5
Évaluer les plans d'actions annuels et le schéma dans sa globalité	5
VOLET OPERATIONNEL DU SCHEMA PLURIANNUEL	6
Etat des lieux	6
Ambition du schéma pluriannuel	6
Registres d'actions	6
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	6
Désignation de référents accessibilité numérique	6
Actions de formation et de sensibilisation	7
Recours à des compétences externes	7
Ressources financières	7
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	8
Traitement des retours utilisateurs	8
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	8
Acculturation	8
AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS	9
Plans annuels	9

Introduction

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus numériques (sites Web, documents bureautiques, supports multimédias, Intranet d'entreprise, applications mobiles, etc.), quelle que soit sa façon de naviguer. L'objectif est de permettre à chacun de percevoir, comprendre, naviguer, interagir et contribuer sur le Web, en toute autonomie.

L'accessibilité numérique est essentielle aux personnes en situation de handicap, et bénéficie aussi aux personnes débutantes et aux personnes âgées dont les capacités changent avec l'âge.

Lorsque l'on crée un site web ou une application, on ne peut pas préjuger de la population des utilisateurs qui vont l'utiliser et encore moins des technologies qu'ils vont utiliser.

- Certains utilisateurs n'opteront que pour une navigation au clavier, ou à la souris,
- D'autres souhaiteront personnaliser la taille des caractères et / ou les couleurs,
- Certains privilégieront les transcriptions textuelles aux vidéos, et d'autres encore utiliseront des technologies d'assistance telles qu'une plage braille ou un lecteur d'écran, etc.

L'accessibilité numérique s'inscrit donc dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

Cadre législatif et règlementaire

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes (modifié par la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018 – art. 80) est un article de référence en matière d'accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Le Décret du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne précise le champ d'application de l'article 47 susmentionné. Il introduit l'obligation pour :

- **les communes et leurs regroupements (communautés de communes, d'agglomération, syndicats, etc.),**
- les délégataires d'une mission de service public,
- les personnes morales de droit privé constituées par une ou plusieurs des personnes mentionnées précédemment pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial (à l'instar des offices de tourisme selon leurs statuts), et
- les entreprises faisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros,

de réaliser un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique.

En termes de calendrier, considérant les services publics de communication en ligne :

- dès à présent, pour les sites Web (Internet, Intranet et Extranet), et
- à compter du 23 juin 2021 pour les applications mobiles, les logiciels métier et le mobilier urbain numérique.

Ce même décret installe le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) comme référentiel national, auquel doit se conformer tout support numérique. La dernière version du RGAA en vigueur (RGAA 4.1) est accessible à partir du lien suivant :

<https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/>

Qu'est-ce que le RGAA ?

Le RGAA est un référentiel qui rappelle les obligations en termes d'accessibilité numérique et énonce un ensemble de critères techniques (portant sur les images, la navigation, les couleurs, les vidéos, etc.) que chaque support numérique doit respecter. Il est une déclinaison d'une norme européenne qui elle-même découle d'une norme internationale : le WCAG (Web Content Accessibility Guidelines).

D'un point de vue réglementaire, l'accessibilité d'un site Web renvoie à l'évaluation de la conformité de ce site au regard de l'ensemble des critères énoncés par le RGAA. Pour ce faire, un audit doit être réalisé, passant un échantillon de pages représentatives du site Web au crible des critères techniques du RGAA. Il est ainsi attendu que le site Web audité soit « totalement conforme » ou, en d'autres termes, respecte tous les critères du RGAA.

Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

Le schéma pluriannuel définit le cadre d'intervention de la collectivité (ou tout autre organisme concerné) en matière d'accessibilité numérique. Se déclinant en plans d'actions annuels, il s'apparente à une démarche d'agenda d'accessibilité programmée. La structure porteuse du schéma s'engage ainsi à mettre en conformité l'ensemble des supports numériques dont elle a la responsabilité sous trois ans maximum, selon des priorités qu'elle a alors définies.

Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) précise le contenu du schéma pluriannuel et des plans d'actions. Il est attendu des informations relevant des quatre registres d'actions suivants :

- Les ressources humaines et financières dont la désignation d'un ou plusieurs référents accessibilité numérique,
- L'organisation mise en place en interne (en lien avec les différents services impliqués dans la conduite de projets numériques),
- Les procédures administratives (à l'instar des clauses utilisées lors de la passation de marchés publics),
- L'accompagnement des projets numériques, l'objectif étant de garantir la conformité totale au RGAA de tout support numérique nouvellement produit.

Schéma et plans d'actions annuels doivent faire l'objet d'évaluations régulières.

Ces documents sont rendus publics et accessibles depuis chaque support de communication mis en ligne par la collectivité (ou tout autre organisme).

Volet organisationnel du schéma pluriannuel

En termes de méthodologie, l'élaboration et la mise en œuvre du schéma pluriannuel suivent quatre étapes :

- Produire un état des lieux
- Définir les ambitions du schéma
- Produire des plans d'actions annuels
- Evaluer les plans d'actions annuels et le schéma dans sa globalité

Produire un état des lieux

L'état des lieux consiste à recenser et à qualifier les différents supports numériques dont le PréhistoSIt de Brassempouy a la responsabilité.

Le recensement répertorie, dans un premier temps, les sites web et les applications mobiles du PréhistoSIt de Brassempouy.

Un audit du site Web a été réalisé sur le site Web de présentation du PréhistoSIt de Brassempouy de prehistoire-brassempouy.fr.

Produire des plans d'actions annuels

Du cadre réglementaire et des ambitions politiques découleront des plans d'actions annuels. Chacun décrira en détail les opérations à mettre en œuvre.

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité vont s'échelonner sur les années 2025 à 2028.

Évaluer les plans d'actions annuels et le schéma dans sa globalité

Chaque action identifiée doit pouvoir être évaluée chemin faisant afin de procéder, le cas échéant, aux ajustements requis. Les plans ainsi que le schéma ne sont pas des documents figés et doivent pouvoir évoluer en fonction des résultats des actions menées mais aussi du renouvellement des supports numériques (exemple : lancement d'une nouvelle application mobile), voire de la mise à jour du cadre réglementaire.

Pour ce faire, un bilan du plan d'actions engagé sera réalisé à la fin de chaque année programmée. Au bout de 3 ans, une évaluation du schéma dans sa globalité sera produite.

Volet opérationnel du schéma pluriannuel

Etat des lieux

En date du 26 août 2025, le PréhistoSIt de Brassempouy assure la gestion de :

- 2 sites internet dont un site institutionnel :
 - prehistoire-brassempouy.fr
 - educ-brassempouy.jimdofree.com (site dédié aux enseignants et responsables de groupes d'enfants)

Ambition du schéma pluriannuel

Mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité du PréhistoSIt de Brassempouy.

Registres d'actions

La première version du schéma se focalise sur le site web prehistoire-brassempouy.fr.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Désignation de référents accessibilité numérique

Les missions des référents accessibilité numérique :

- promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques,
- accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formation,
- contrôler et veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, en procédant à des audits réguliers,
- assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

L'élaboration, le suivi, et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité des référents accessibilité de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys.

Actions de formation et de sensibilisation

L'accessibilité numérique est un thème nouveau pour les services de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, dont le PréhistoSItE de Brassempouy. Elle doit être appréhendée dans la durée.

Des actions de sensibilisation et des formations vont être organisées afin de permettre aux agents intervenant sur les sites web et les applications d'éditer et mettre en ligne des contenus accessibles, de piloter la mise en conformité d'un projet et d'auditer des contenus.

Sur la période 2025-2028, des agents du PréhistoSItE de Brassempouy seront sensibilisés à la formation suivante:

- qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?
- comment rédiger des contenus accessibles ?

Recours à des compétences externes

Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification du site web et applications concernés.

Ressources financières

La Direction des Systèmes d'Information du PréhistoSItE de Brassempouy inclut dans son budget des lignes dédiées à l'accessibilité numérique pour accompagner les ambitions posées dans le présent schéma pluriannuel.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact a été mis en place sur le site prehistoire-brassempouy.fr et sera déployé, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur le site ou permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Acculturation

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont progressivement inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2025 à 2030.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique du PréhistoSItE de Brassempouy.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel[2026]	lien vers le plan annuel	26/08/2025
Plan annuel[2027]	A venir	A venir
Plan annuel[2028]	À venir	À venir